

Loi sur les banques

Aussi nous voyons-nous encore une fois dans l'obligation d'attirer votre attention sur l'injustice de ces propositions du Livre blanc qui imposeraient ces exigences en matière de réserves à tous les membres du Canadian Payments System. Nous les trouvons totalement incompatibles avec les principes de la libre entreprise. Il est sûrement possible de trouver une autre solution plus équitable. Mais comme on le faisait remarquer dans des mémoires antérieurs, les caisses de crédit ne cherchent pas à obtenir une mesure législative qui soit particulièrement avantageuse pour leurs seuls membres au détriment des autres institutions à caractère financier. Nous ne voulons qu'une mesure qui soit juste pour tous.

Aussi pouvons-nous compter sur l'entière coopération des caisses de crédit. Elles ont certes été très patientes; elles ont attendu depuis 1976 que l'on remette à l'étude la loi sur les banques et que l'on y apporte des modifications les concernant. Elles ont présenté un excellent mémoire aux députés en octobre 1976, et je tiens à vous signaler un ou deux de leurs principaux sujets de préoccupation. L'un d'eux se présente sous la rubrique «Membres et structure», et se lit comme suit:

Les caisses de crédit offrant les services de chèque souhaitent avoir accès à la Canadian Payments Association...

Il y a là un autre retard. Elles attendent qu'on leur donne accès à cette association.

... par l'intermédiaire de la Canadian Co-operative Credit Society Limited. Nous savons qu'en adhérant à l'Association, les coopératives de crédit prendront à leur charge une partie de ses dépenses de fonctionnement comme il se doit. Leur participation à ces dépenses devrait être établie en fonction du volume des documents traités.

Nous estimons que les établissements adhérents doivent être équitablement représentés au bureau de l'Association. La structure adoptée à cet effet devra empêcher qu'une catégorie quelconque d'établissements financiers n'exerce un contrôle effectif.

Cette demande me paraît raisonnable, et il est dommage qu'on la renvoie à plus tard. Sous le titre «Garantie à fournir aux autres participants au système de compensation» est exposée la préoccupation suivante des coopératives de crédit et caisses populaires:

Le Livre blanc attribue aux réserves obligatoires qu'il prône l'avantage que grâce à elles, «les participants au système de compensation ont dans une certaine mesure la garantie que les chèques, tirés sur les autres membres, qu'ils ont présentés à la compensation seront honorés.» Nous aimerions souligner que la même garantie peut être apportée au jour le jour par l'approvisionnement adéquat d'un compte Règlements et par l'obtention de crédits à la Banque du Canada. Nous serions disposés à remettre à la Banque du Canada ce qu'il faudrait de titre de créance de l'État fédéral (en garantie de prêts consentis par la Banque du Canada ou d'accords d'achat-revente passés avec elle) pour assurer la couverture adéquate des variations raisonnables dans le montant journalier des compensations.

En ce qui concerne la stabilité financière à plus long terme, il existe un éventail de garanties amplement suffisant pour donner aux autres membres des systèmes de compensation la sécurité exigée d'eux, et notamment:

- au niveau provincial, obligation de liquidité, contrôle et inspection;
- au niveau fédéral, obligation de liquidité, contrôle et inspection dans le cadre de la loi sur les associations coopératives de crédit;
- fonds provinciaux de stabilisation;
- programmes volontaires de garantie de liquidité interprovinciale;
- accès à la Société d'assurance-dépôt du Canada ouvert à la Canadian Co-operative Credit Society Limited et à la centrale provinciale agréée dans le cadre de la loi sur les associations coopératives du Canada;
- accès à la Société d'assurance-dépôt du Canada ouvert aux fonds provinciaux de stabilisation.

Il n'est pas inutile de souligner que les «chèques» tirés sur les coopératives de crédit sont déjà honorés en toute confiance par les autres établissements du système financier.

Membre moi-même d'une coopérative de crédit depuis des années, je n'ai jamais eu la moindre crainte à traiter avec elle. Souvent les coopératives de crédit donnent un service meilleur

[M. McKenzie.]

et moins cher que beaucoup de nos autres établissements bancaires, et pour cette raison nous devons leur faciliter les choses du plus que nous pouvons. Malheureusement, les caisses de crédit devront attendre. Nous espérons que le gouvernement réexaminera la loi sur les banques et qu'il la présentera plus tôt que prévu. D'ici là toutefois, sept millions et demi de caisses de crédit devront attendre la loi sur les banques de «M. Traîne la patte».

● (1652)

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je ne m'étendrai pas sur ce même sujet car la plupart des députés ont très éloquemment démontré l'essentiel à savoir que le gouvernement cherche à retarder les changements à la loi sur les banques et que c'est caractéristique de sa façon de gouverner le pays. En fait, nous constatons qu'on n'a aucune stratégie industrielle et qu'on ne cherche pas vraiment à modifier l'économie canadienne. Si le gouvernement cherchait sérieusement à créer de l'emploi et à changer notre façon de gérer les affaires économiques, il devrait commencer par les institutions financières du Canada. Mais il ne veut pas le faire.

J'ai appris récemment que le ministre de la Justice (M. Basford) disait ne pas avoir l'intention de se présenter aux prochaines élections fédérales. Je le regrette, car j'estime qu'il a beaucoup apporté à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Les députés de tous les partis sont d'accord, je pense, pour le féliciter des seize années de services qu'il a rendus aux Canadiens et à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Ce n'est pas, j'en suis sûr, son portefeuille actuel qui lui a causé le plus de déceptions, mais bien le précédent lorsqu'il a voulu présenter une loi sur la concurrence qui avait une certaine efficacité et un certain sens. Je pense qu'il serait d'accord là-dessus. En fait, nous n'étions pas prêts au Canada à proposer une loi pour changer quoi que ce soit à notre structure économique. Les manœuvres—et je pense que c'était des manœuvres positives—qu'il a tentées dans le cadre de son portefeuille précédent auraient pu avoir un certain effet très positif sur la situation économique actuelle. C'est pourquoi je dis qu'au Canada nous n'avons pas su proposer de stratégie industrielle. Nous nous sommes contentés de cataplasmes qui n'ont pu enrayer le mal. Notre économie meurt faute de soins.

Il suffit d'examiner la structure actuelle des banques au Canada. Nous avons six grandes banques. Aux États-Unis, il y a 15,000 banques, 15,000 institutions bien distinctes qui prêtent de l'argent en se livrant une certaine concurrence—pas vraiment assez mais quand même un peu. De toute façon, il n'y a absolument pas de concurrence dans notre système bancaire. Environ 300 personnes sont membres de tous les conseils d'administration des principales banques et détiennent en même temps quelque 3,000 portefeuilles d'administrateurs au sein des grandes sociétés canadiennes. Par exemple, elles s'entendent pour que, en vertu d'une clause restrictive, seule telle ou telle banque puisse s'établir dans les principaux centres d'achats.